



EXAMEN NATIONAL
1^{er} DEGRE – Juge Arbitre
DANSE SUR GLACE

PARIS

Siège de la FFSG

41-43 Rue de Reuilly 75012 PARIS

12 Mai 2019

Informations

	Thème
---	--------------

EXAMENS 1^{er} DEGRE DE JUGE ARBITRE EN DANSE SUR GLACE

	Publics
---	----------------

La présence des candidats est obligatoire sur la complétude des sessions dans l'objectif d'une validation des Examens 1^{er} degré ;

Seuls les candidats, à jour de leurs licences, figurant sur la liste des Officiels en activité en 2018/2019, signataires de la Charte d'Éthique et préalablement inscrits auprès de la CFOA peuvent y prendre part.

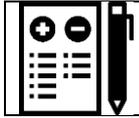
Candidats potentiels : juges arbitres grade régional satisfaisant à la règle 2.2.3.1 du règlement intérieur des officiels d'arbitrage.

La présence est requise le dimanche 12 Mai 2019.

	Modalités d'inscription
---	--------------------------------

Critères de présentation à l'examen juge arbitre 1^{er} degré

- faire acte de candidature auprès de la CFOA,
- figurer sur la liste des juges arbitres régionaux depuis au moins deux saisons,
- avoir arbitré tous les segments d'au moins trois compétitions régionales et une compétition nationale au cours des deux saisons précédentes,
- être à jour des obligations de formation,
- avoir satisfait aux quotas d'activité liés à la précédente qualification,
- faire preuve d'un investissement certain et satisfaisant en termes d'activités depuis au moins une saison



Évaluations

JUGES ARBITRES:

Taux de réussite exigé :

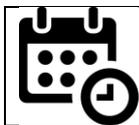
- 80% de bonnes réponses sur l'ensemble des épreuves pour le 1^{er} degré

Type d'épreuve :

- Questions rédactionnelles et questions à choix multiples de réponse (QCM)
- Entretien individuel

Sources documentaires :

Règlement ISU 2018,
Règlement Intérieur des Officiels d'Arbitrage 2018, Circulaires et Communications CFOA en vigueur,
Communications ISU en vigueur,
Règles Technique à validité constantes de la CSNDG,
Règlement Intérieur de la CSNDG,
Communications CSNDG,
Handbooks et fiches synthétiques CSNDG.



Planning

DIMANCHE 12 FEVRIER 2019

Arrivée :	Arrivée avant 10 :30 ou pour 10 :30
Début des examens :	10 :30
Fin des examens :	13 :00



Venir en train

- **Depuis Gare Montparnasse**

Prendre le métro ligne 4 depuis Montparnasse-Bienvenue vers Paris Chatelet/Les Halles.

Puis la Ligne 1 direction Château de Vincennes, descendre à Reuilly-Diderot.

- **Depuis Gare Saint-Lazare**

Ligne A direction Marne La Vallée, Torcy ou Val d'Europe de AUBER à Nation. Puis à pied de Nation à la FFSG.

Ou par la ligne 1 de Nation à Reuilly-Diderot.

- **Depuis Gare du Nord**

Métro ligne 4 Direction Montrouge : de Gare du Nord à Châtelet

Métro Ligne 1 Direction Château de Vincennes : de Châtelet à Reuilly-Diderot

- **Depuis la Gare de Lyon**

Ligne 1, descendre à Reuilly-Diderot ou Nation



Venir en avion

AEROPORTS ORLY OU CHARLES DE GAULLE + TRANSPORTS EN COMMUNS PARISIENS + VOITURE



Venir en voiture

41-43 Avenue de Reuilly – 75012 PARIS



Bus / Métro

Réseau RATP



Taxis

TAXI : depuis ORLY 60/70 euros

TAXI : depuis CDG 70/90 euros



Uber

TAXI : depuis ORLY 40/50 euros

TAXI : depuis CDG 60/70 euros



Hôtel

La tranche horaire proposée peut permettre d'éviter une nuit d'hôtel en faisant l'aller-retour sur la journée.

Réservation hôtelière possible si nécessaire.



Repas

Les repas seront pris sur place et devront être avancés par les candidats.

Juges régionaux – Ligue de licences

Juges nationaux - CSNDG

Formateurs/examineurs – CSNDG



Modalités de prise en charge

Modalités de prise en charge des participants :

Juges régionaux – Ligue de licences

Juges nationaux - CSNDG

Formateur/examineurs – CSNDG

Rappels sur les déplacements :

L'utilisation d'un véhicule personnel ne pourra être autorisée que dans les cas suivants :

- il n'existe aucun transport en commun permettant de se présenter à l'heure pour le début du séminaire,
- il n'existe aucun transport en commun permettant au participant de rejoindre son domicile après le séminaire et dans des délais raisonnables,
- il n'existe aucune liaison directe entre le domicile du participant et le lieu du séminaire, et le temps de voyage en transport en commun est supérieur au temps de voyage en véhicule personnel.

L'utilisation d'un véhicule personnel sera toujours possible en cas de covoiturage entre plusieurs participants et à condition de démontrer que le montant du trajet pour ces participants, en seconde classe de la SNCF, est supérieur au frais de transport par véhicule personnel.



Contacts utiles

Fonction	Nom/Prénom	E-mail / Site web	Téléphone
CFOA	Ségolène DUPREZ	Duprez.segolene@gmail.com	06 50 06 22 91
CNOA	Clément PERRIGOUARD	Clement.perrigouard@gmail.com	06 09 02 47 18
Assistante CFOA	KARINE GAMARD	cfoa@ffsg.org	01 43 46 10 20
Formateur/Examinateur	Ségolène DUPREZ	Duprez.segolene@gmail.com	06 50 06 22 91
Samu 35			15
Pompiers			18